

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 AVRIL 2011
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°3 – 68 / 2011
POUR ERREUR MATÉRIELLE

N° 3 – 68 / 2011 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA CONCLUSION DE MARCHES DE FOURNITURES DE CARBURANTS

Pilote : Affaires juridiques et marchés publics

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, rapporteur,

La ville d'Albi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, le centre communal d'action sociale d'Albi, le SITOMA souhaitent constituer un groupement de commande pour lancer une consultation en vue de conclure des marchés de fourniture de carburants.

Les services des 4 collectivités s'approvisionnent en carburants (gasoil et fioul) à partir de 3 sites :

- Charcot, qui dispose de cuves à gasoil et à fioul (à remplacer avant mai 2011 par du gazole non routier), délivre du carburant pour le service de collecte des ordures ménagères et de propreté urbaine, les véhicules de service de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, le matériel roulant du SITOMA, les véhicules du CCAS et ceux des services de la ville d'Albi ;
- Jarlard, qui dispose de cuves à gasoil et à fioul (à remplacer avant mai 2011 par du gazole non routier) pour les véhicules et engins du service des eaux de la ville d'Albi, de la régie voirie de l'Agglomération, du SITOMA et de divers services de l'Agglomération ;
- La station de Galinou pour les bus roulant au gasoil.

Il est précisé qu' à compter du 1er mai 2011, l'utilisation du fioul domestique ne sera plus possible pour tous les engins, hors tracteurs agricoles et forestiers (obligation à compter du 1er novembre 2011), et qu'il sera remplacé par du gazole non routier.

Par ailleurs, pour des raisons de mise aux normes des cuves du site de Charcot, le super sans plomb 95 ne peut plus être délivré, ce qui conduit les membres du groupement à choisir un système de cartes accréditives pour l'approvisionnement de leurs véhicules en carburant sans plomb 95.

Le site de Charcot qui délivre du gasoil et du fioul (à remplacer à partir de mai 2011 par du gazole non routier) est géré par l'Agglomération pour la cuve de 15 m³ remplie de gasoil ainsi que la cuve de 10 m³ remplie de fioul, et par la ville d'Albi pour la cuve de 10 m³ à gasoil. Le fioul fourni par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à la ville d'Albi, au SITOMA et au CCAS, à partir de la cuve de fioul de 10m³, leur est facturé par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Le site de Jarlard qui délivre du gasoil et du fioul (à remplacer à partir de mai 2011 par du gazole non routier), à partir des deux cuves de 10m³ est géré par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Le gasoil et le fioul fourni par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à la ville d'Albi et au SITOMA leur est facturé par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Les 4 entités réunies consomment annuellement 757 900 litres de gasoil, 72 000 litres de super sans plomb 95 et 100 300 litres de fioul pour le fonctionnement de leurs véhicules et engins pouvant s'approvisionner sur les sites de Charcot et Jarlard.

La consultation sous forme d'appel d'offres ouvert comporterait trois lots :

- Lot n° 1 (gasoil)
- Lot n° 2 (gazole non routier)
- Lot n° 3 (SP 95)

Les marchés seraient passés pour une durée de 4 ans maximum.

La communauté d'agglomération serait désigné coordonateur du groupement avec pour mission :

- D'établir l'ensemble du dossier de consultation des fournisseurs en fonction des besoins qui ont été définis par les différents membres.
- D'assurer le suivi de la procédure jusqu'à la notification des marchés.
- de signer le marché, de le notifier et de l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement, et ce afin de bénéficier de tarifs optimisés en fonction du volume commandé.

Les marchés seront attribués par une commission d'appel d'offres constituée d'un membre élu par chaque entité et présidée par le représentant du coordonateur.

Il vous est demandé :

- d'approuver l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au groupement de commande
- d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande dont la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sera le coordonateur
- de désigner un représentant de la commission d'appel d'offres de la communauté d'agglomération pour siéger à la commission d'appel d'offres spécifique. Pour mémoire, les membres titulaires de la commission d'appel d'offres de la communauté d'agglomération sont : MM. LASSERRE, ROQUES, DE LAPANOUSE, GINESTET, Mme DEVOISINS.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

☞ **APPROUVE** la participation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la signature de la convention de groupement de commande constitué avec la commune d'Albi, le CCAS d'Albi et le SITOMA pour la passation des marchés de fournitures de carburant.

↪ **DECIDE**, après avoir voté, que les membres suivants sont élus à la commission d'appel d'offres spécifique :

Titulaire représentant la communauté d'agglomération : Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE

Suppléant représentant la communauté d'agglomération : Madame Christine DEVOISINS

↪ **AUTORISE le Président ou son représentant** à signer les marchés avec les prestataires retenus par la commission d'appel d'offres spécifique au groupement, à hauteur des besoins propres à la communauté d'agglomération.

Pour extrait conforme,
Fait le 26 Avril 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE